



**26<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique  
Addis Abeba, Ethiopie, du 4 au 7 février 2025**

Recommandation n°2

**Services vétérinaires et sécurité sanitaire des aliments : défis et perspectives pour le  
développement de politiques dans un contexte d'unification des marchés à l'échelle  
du continent**

Finale

CONSIDÉRANT QUE :

1. L'élevage joue un rôle économique et social clé en Afrique, où il représente une part importante du PIB agricole, en particulier dans les pays les plus pauvres. Cependant, le secteur reste vulnérable aux maladies qui ont un impact économique et sanitaire significatif ;
2. Malgré un potentiel économique important, le commerce intra-africain reste faible (16-17% des échanges totaux), en partie à cause des barrières non tarifaires, des différences de politiques sanitaires et de l'absence de systèmes de traçabilité conformes aux normes internationales ;
3. Les zoonoses et maladies infectieuses continuent de limiter la durabilité des filières animales. Le secteur informel, qui domine les échanges agricoles, présente des risques sanitaires importants ;
4. L'unification des marchés africains, portée par des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), offre une opportunité unique pour renforcer la sécurité sanitaire des aliments et les Services Vétérinaires essentiels non seulement dans la promotion d'un commerce durable et équitable mais aussi dans l'amélioration de la santé animale et humaine ;
5. La consommation de viande et de lait en Afrique devrait doubler d'ici 2050, portée par une augmentation démographique équivalente. Cette croissance représente une opportunité pour l'intégration économique via la ZLECAf ;
6. Les Communautés Économiques Régionales (CER) et la ZLECAf offrent des opportunités pour harmoniser les politiques sanitaires et stimuler le commerce des produits d'origine animale ;
7. Les Services vétérinaires jouent un rôle clé pour exploiter pleinement les opportunités offertes par la ZLECAf. Cependant, ils sont confrontés à des défis importants, notamment le manque de ressources humaines et financières, les disparités techniques entre les pays, l'absence d'harmonisation des normes sanitaires et les menaces croissantes liées aux zoonoses et aux contaminations alimentaires ;
8. La mise en place de programmes coordonnés et bien financés aux niveaux national, régional et continental est essentielle pour renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique ;
9. Des initiatives comme la Déclaration de Maputo, la Déclaration de Malabo et la Déclaration de Kampala, ainsi que des programmes tels que le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et la stratégie LiDeSA, visent à renforcer les Services vétérinaires et à harmoniser les cadres réglementaires à l'échelle continentale ;

10. Le processus PVS de l'OMSA favorise une amélioration continue et un alignement avec les normes de l'OMSA, grâce à son cycle de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), tout en fournissant des données fondées sur des preuves grâce à son système d'information qui soutient la prise de décision et les investissements durables adaptés aux besoins et priorités spécifiques de chaque Membre.

## LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

### RECOMMANDE QUE

#### LES MEMBRES :

1. Poursuivent l'engagement actif dans le Processus PVS et plaident en faveur d'une planification stratégique et d'une augmentation des ressources des Services vétérinaires, en s'appuyant sur les données et les analyses présentes dans le Système d'Information PVS ;
2. Dotent les Services vétérinaires de compétences, d'infrastructures et de ressources adaptées et basées sur les besoins pour mieux gérer les défis liés aux menaces sanitaires de production et de transformation ;
3. Alignent et harmonisent leurs cadres réglementaires vétérinaires, qui couvrent la production animale, le traitement des produits animaux et la sécurité sanitaire des aliments, sur les normes internationales, y compris zonage et compartimentation, pour favoriser un commerce continental fluide et sécurisé (dénué de risques) ;
4. Intègrent les acteurs du secteur informel dans les chaînes formelles par le biais de mécanismes de formation, de mesures incitatives et une réduction des charges réglementaires et fiscales ;
5. Renforcent la participation au processus de l'élaboration des normes de l'OMSA et aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius;
6. Poursuivent les efforts de renforcement des capacités des Services vétérinaires en matière des systèmes de sécurité sanitaire des aliments y compris par le biais de collaborations multisectorielles;
7. Améliorent leurs obligations de transparence en matière de notification et du rapport des maladies par l'intermédiaire du Système mondial d'information zoo-sanitaire (WAHIS);
8. Garantissent à leur personnel vétérinaire l'accès à une formation basée sur les compétences afin de renforcer et de maintenir la capacité nécessaire à la mise en œuvre des normes de l'OMSA;
9. Exhortent l'UA-BIRA à préparer une note à l'intention des Chefs d'État soulignant la nécessité de doter les Services vétérinaires d'effectifs suffisants pour leur permettre de remplir leur mandat, tout en garantissant la maîtrise des risques dans les échanges commerciaux et des systèmes de surveillance efficaces, et faisant référence aux rapports PVS, si pertinent, notamment en ce qui concerne les recommandations visant les ressources humaines et l'accès aux marchés.

L'OMSA :

1. Continue de traiter de façon prioritaire les travaux permettant que la voix du secteur de la santé animale et des Services vétérinaires soient entendues dans toutes les enceintes politiques pertinentes, et que leur rôle clé dans la sécurité sanitaire des aliments, dans la production animale et le commerce sécurisé (dénué de risques) soit reconnu ;
2. Continuer à soutenir les Membres par le biais du Processus PVS pour renforcer leurs capacités, y compris les partenariats public privé, appuyer le plaidoyer et orienter les investissements durables ;
3. Poursuivre le développement d'une formation axée sur les compétences pour le personnel des Services vétérinaires, sur la base d'évaluations des besoins d'apprentissage axées sur les capacités nécessaires pour assurer la sécurité des échanges commerciaux, le contrôle des maladies transmissibles, y compris les zoonoses, et la sécurité sanitaire des aliments ;
4. Développer et promouvoir davantage les données logées dans le Système d'Information PVS (PVS-IS) afin d'appuyer le suivi des performances des Services vétérinaires, ainsi que le développement de méthodologies, de données et d'outils pour faciliter l'analyse de l'impact économique des maladies et démontrer le rôle essentiel de la santé animale dans la santé publique et le commerce.